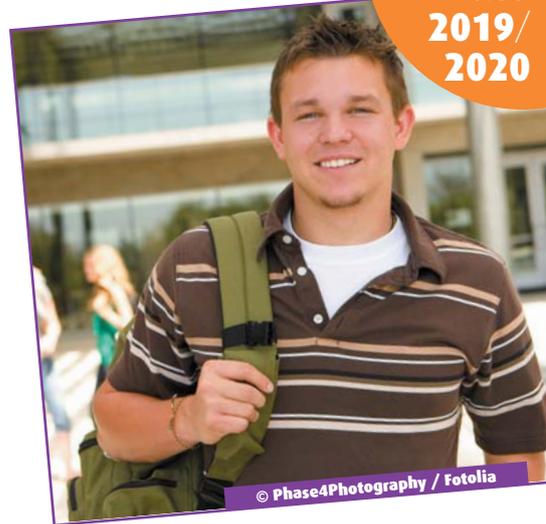


# Les programmes européens



Volontariat, stage ou année d'études dans un pays européen, le programme Erasmus+ s'adresse aux étudiant·e·s, mais aussi collégien·ne·s, lycéen·ne·s, jeunes sans emploi ou apprenti·e·s.

## OÙ PARTIR ?



**34 pays**

participent au programme Erasmus+

Source : Agence Erasmus

## UN PROGRAMME QUI A FAIT SES PREUVES



**1 million**

de Français-es ont effectué un séjour Erasmus+ depuis sa création il y a 30 ans

Source : Génération Erasmus

## DURÉE DES SÉJOURS ERASMUS+



De 2 semaines à 12 mois pour des stages ou des séjours d'études

## E nseignement supérieur

### Erasmus+ pour les étudiant·e·s : partir en année d'études ou en stage

*Partir étudier ou faire un stage en Europe enrichit, forge la citoyenneté et offre des expériences culturelles et linguistiques formidables. Sans compter le fait que ce séjour à l'étranger représente un atout indéniable pour votre CV. Voir listes 1 et 2 du carnet d'adresses.*

#### ■ Pour qui ?

Tout étudiant, inscrit dans un établissement de l'enseignement supérieur titulaire d'une charte Erasmus+, peut partir en mobilité avec ce programme.

Un crédit de 12 mois de mobilité par cycle (licence, master, doctorat), permet aux étudiants de bénéficier de deux options (avec la possibilité de les combiner) : étudier ou faire un stage en entreprise à l'étranger.

Il est recommandé de s'y prendre tôt (entre 6 et

12 mois à l'avance. Les premiers arrivés sont les premiers servis.

Les universités ne sont pas les seules à proposer ces possibilités. Les instituts, les écoles, les conservatoires et les lycées (pour les cursus de BTS) ont accès à la charte universitaire Erasmus+. En France, la totalité des universités et la plupart des établissements d'enseignement supérieur non universitaires participent au programme.

[www.generation-erasmus.fr](http://www.generation-erasmus.fr)  
[www.agence-erasmus.fr](http://www.agence-erasmus.fr)

### À LIRE AUSSI

Partir à l'étranger : toutes les idées n° 8.1  
Préparer son séjour à l'étranger n° 8.11  
Étudier en Europe n° 8.52  
Partir en stage à l'étranger n° 8.22  
Travailler à l'étranger n° 8.21  
Monter son projet : aides et conseils n° 5.62

### ■ Mobilité d'études

À partir de leur 2<sup>e</sup> année d'études, les étudiants peuvent obtenir une bourse pour partir **de 3 à 12 mois** dans un établissement européen partenaire du leur.

Encadrée par l'établissement d'envoi (français) et l'établissement d'accueil, la période d'études effectuée à l'étranger est reconnue pour l'obtention du diplôme en France grâce aux crédits ECTS et au contrat d'études que l'étudiant signe avant son départ.

Le Royaume-Uni, l'Espagne et l'Irlande sont les destinations Erasmus privilégiées des étudiants français. L'Allemagne, l'Italie et les pays scandinaves sont également très prisés.

### ■ Mobilité de stage

Dès leur 1<sup>re</sup> année d'études supérieures, les étudiants peuvent effectuer une période de stage au sein d'une entreprise européenne d'une durée **de 2 à 12 mois**.

Celle-ci est encadrée par l'établissement d'envoi et l'entreprise d'accueil qui concluent avec l'étudiant une convention de stage.

Les jeunes diplômés peuvent également bénéficier d'une période de stage, sous conditions.

### OÙ PARTIR ?

Avec le nouveau programme Erasmus+, vous pouvez partir dans un établissement d'accueil partenaire de votre établissement français dans les 27 autres États membres de l'Union Européenne ainsi qu'en Norvège, Islande, Turquie, dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine, au Liechtenstein et en Serbie.

À savoir : certaines mobilités peuvent s'effectuer dans les pays partenaires du programme Erasmus+ (pays du voisinage européen et des autres continents), sous certaines conditions, en particulier si une coopération a été nouée avec votre établissement. Renseignez-vous auprès du service des relations internationales de votre établissement d'enseignement supérieur.

### ■ Inscription

Pour partir en études ou en stage dans le cadre d'Erasmus+, vous devez vous rapprocher du bureau international de votre université ou établissement.

Une fois l'échange organisé, vous n'aurez pas à payer de droits d'inscription à l'université de votre pays de destination, puisque vous êtes déjà inscrit dans votre établissement français. Vous signerez en revanche un contrat pédagogique ou un contrat de formation qui sera le garant de votre période de mobilité en Europe.

### ■ Aides financières

Les étudiants qui partent dans le cadre d'Erasmus+ peuvent bénéficier d'une aide financière :

- la bourse Erasmus+ est cumulable avec les bourses attribuées sur critères sociaux et distribuées par les Crous. Elle est comprise **entre 150 et 300 € par mois**, selon le pays de destination pour les études ; de **300 à 450 €** pour les stages.
- les collectivités territoriales peuvent attribuer des cofinancements d'aide à la mobilité. Par exemple, la région Grand Est propose une aide complémentaire de 500 à 800 € selon la durée du séjour et sa nature (stage ou études). Renseignez-vous auprès de votre région, département et ville ;
- il existe une aide à la mobilité internationale de 400 € par mois sur deux mensualités ou 9 au maximum. Elle est versée par votre établissement ;

[www.enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr) rubrique Europe et international / Étudier à l'étranger

- si vous êtes **boursier**, vous conservez vos bourses.

[www.etudiant.gouv.fr](http://www.etudiant.gouv.fr)

> Cf. dossier Actuel-Cidj *Les bourses de l'enseignement supérieur n° 1.612*.

Toute demande de bourse doit être effectuée auprès de votre établissement le plus tôt possible. Vous ne recevrez pas forcément votre bourse dès votre arrivée à l'étranger. Selon votre établissement d'origine, les dates varient et vous êtes nombreux à recevoir une partie de votre bourse à votre retour. Dans tous les cas, prévoyez le budget nécessaire à votre séjour.

### ■ Préparez-vous à l'avance !

Pour beaucoup d'étudiants, il s'agit d'une première expérience longue à l'étranger. Il est donc normal de paniquer un peu.

Cela dit, en vous préparant bien, vous ne devriez pas rencontrer de difficultés. Premier réflexe à avoir :

vous informer, bien avant le départ, auprès du bureau des relations internationales de votre établissement et de celui de votre université d'accueil. Pensez aussi à contacter d'anciens étudiants partis dans le cadre d'un programme de mobilité européenne.

> Cf. dossier Actuel-Cidj *Préparer son voyage à l'étranger* n° 8.11.

Voici les problèmes récurrents cités dans les retours d'expérience des étudiants :

### Monter un projet cohérent

Avant de partir en Erasmus+, votre université vous demandera de constituer un dossier de candidature. Renseignez-vous sur l'offre de cours des universités d'accueil et expliquez en quoi cette mobilité s'inscrit dans votre projet professionnel.

### Financer son séjour

La bourse d'études Erasmus+ n'est pas automatique et certains étudiants en percevront une partie à leur retour. Pour connaître le calendrier de votre établissement, posez la question au bureau des relations internationales.

### Trouver un logement

Toutes les universités d'accueil ne vous réservent pas une chambre en cité U. Pensez à consulter en amont les offres sur Internet : les possibilités de colocations sont nombreuses dans les villes étudiantes.

### Comprendre la langue et les accents

Si vous ne vous sentez pas au niveau, essayez de prendre des cours de langue intensifs avant de partir. Une fois sur place, vous vous mettrez vite dans le bain, même si l'accent vous semble au départ éloigné de celui que vous connaissez. Et si vous avez quelques difficultés pour suivre les cours, n'hésitez pas à en parler à vos enseignants.

### Supporter l'éloignement

S'il est difficile pour vous de vous éloigner de vos proches, privilégiez une destination bien desservie depuis la France, notamment par des vols low cost, pour vous permettre de faire des allers-retours réguliers.

### Se faire aider

Si vous rencontrez la moindre difficulté, n'hésitez pas à échanger par mail, pendant votre séjour, avec votre professeur référent en France.

## ■ Erasmus+ master conjoint

Ce programme s'inscrit dans le prolongement d'**Erasmus Mundus**. Il permet aux étudiants inscrits dans l'un des masters conjoints Erasmus+ de suivre leur formation dans des pays européens différents et de valider un double diplôme (2 pays européens différents), multiple (plus de 2), ou conjoint (commun à tous les partenaires). Il est aussi possible de compléter son cursus dans une université partenaire non-européenne.

L'étudiant évolue ainsi dans un environnement multiculturel, plurilinguistique, entouré d'étudiants et d'enseignants issus des meilleures universités du monde.

L'étudiant reçoit une bourse de 1 000 € pour les frais de voyage et d'installation et de 1 000 € par mois pour les frais de séjour. Les étudiants titulaires d'une bourse Erasmus+ sont, par ailleurs, exonérés des frais de participation au master suivi.

Pour participer à l'un des cursus de masters, les étudiants doivent envoyer directement leur candidature à l'établissement coordonnateur du master visé.

[www.agence-erasmus.fr](http://www.agence-erasmus.fr) rubrique Enseignement supérieur / Masters conjoints Erasmus Mundus

## ■ Programmes et projets portés par les universités

Les étudiants peuvent aussi bénéficier de programmes ou de projets spécifiques développés par leur établissement avec des organismes partenaires de l'UE ou hors Europe. Renseignez-vous auprès du service des relations internationales de votre établissement ou auprès des délégués académiques aux relations européennes et internationales (Dareic) qui pourront vous informer sur les programmes de coopération proposés par votre académie.

[www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) rubrique Le système éducatif / Les acteurs / Les délégués académiques aux relations européennes et internationales.

### ENTRAIDE ÉTUDIANTE AVEC L'ESN

L'ESN (Erasmus Student Network) est une organisation étudiante dédiée à l'accueil des étudiants internationaux. Elle est présente dans 40 pays. Ses 15 000 bénévoles s'emploient à soutenir les étudiants internationaux lors de leur séjour en mobilité et de promouvoir la mobilité internationale. N'hésitez pas à vous rapprocher des sections locales pour bénéficier de cette entraide étudiante.

<https://esn.org>

# E nseignement professionnel

## Des stages et des formations en Europe pour les apprenants

*Erasmus+ permet aux élèves de la formation professionnelle de partir en stage dans un pays européen.*

### ■ Pour qui ?

Au même titre que les élèves de la voie générale, les apprenants de la filière professionnelle qui suivent une formation en alternance peuvent réaliser un stage dans une entreprise européenne ou suivre une formation incluant une période de stage en Europe.

D'une durée comprise **entre 2 semaines et 12 mois**, ces mobilités à l'étranger sont encadrées par l'organisme d'envoi (CFA ou lycée professionnel le plus souvent) et l'établissement ou l'entreprise d'accueil. Une convention de stage établie entre les 3 parties spécifie les activités, les acquis d'apprentissage attendus, ainsi que les dispositifs de reconnaissance qui seront appliqués au retour en France. Pendant son stage, l'apprenti reste salarié de l'entreprise en France. Sa mobilité n'est possible qu'avec l'accord de l'employeur français.

**À savoir :** les jeunes diplômés de l'enseignement secondaire professionnel et les apprentis nouvellement qualifiés peuvent bénéficier d'une période de stage à l'étranger dans l'année qui suit l'obtention de leur diplôme.

[www.generation-erasmus.fr](http://www.generation-erasmus.fr) rubrique Apprenti

### ■ Avec quel financement ?

La bourse Erasmus+ varie en fonction du pays d'accueil. Elle peut aller de 679 € par mois avec les frais de voyage à 926 € pour 6 mois de stage. C'est l'organisme d'envoi qui la perçoit et qui prend en charge les frais couvrant le déplacement, la vie sur place et l'assurance de l'apprenant.

### ■ Où s'informer ?

C'est votre établissement d'enseignement et de formation qui organise votre période de mobilité. Elle est reconnue comme faisant partie intégrante de votre formation. Rapprochez-vous du responsable des relations internationales ou de la mobilité de votre établissement.

**À savoir :** le réseau des chambres françaises de commerce et d'industrie a mis en place le programme **Movil'App**. Il permet aux apprentis, aux post-apprentis et aux personnels de la formation professionnelle de bénéficier d'un séjour en Europe, dans le cadre du programme Erasmus+.

[www.cci.fr](http://www.cci.fr) rubrique Formation / Apprentissage / Apprendre en Europe

### ERASMUS+ POUR LES COLLÉGIENS ET LES LYCÉENS

Les partenariats stratégiques entre établissements scolaires sont destinés à développer la coopération entre élèves et enseignants de pays européens autour d'une thématique choisie en commun : arts, sciences, langues, patrimoine culturel, etc.

Pendant 2 à 3 ans, les équipes pédagogiques des établissements européens participants collaborent à un projet commun.

C'est dans ce contexte que sont organisés des échanges de classes pour une durée inférieure à 2 mois ou des mobilités d'études (de 2 à 12 mois) pour les élèves de 14 ans et plus.

### Témoignage

#### Une expérience à l'étranger, un plus sur le CV

Après mes études, je suis partie faire un stage Erasmus+ de 2 mois à Cardiff avec l'association Interechanges. Je travaillais dans une école de langue comme assistante administrative. J'étais chargée des activités étudiantes. Je communiquais, passais des appels et envoyais des mails en anglais. C'était une expérience très riche ! Deux mois est une durée qui n'est pas trop effrayante pour un premier départ à l'étranger et qui en même temps commence à être un peu significative sur un CV !

Cécile P., ancienne stagiaire Erasmus+

# Demandeurs d'emploi

## Un stage en Europe pour améliorer ses chances de trouver un emploi

Les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier d'un programme de mobilité en Europe sous certaines conditions.

### ■ Erasmus+ pour les demandeur·se·s d'emploi

Le programme Erasmus+ permet aux demandeurs d'emploi, s'ils ont le statut de stagiaire de la formation professionnelle, d'effectuer un stage (ou une formation incluant un stage) en entreprise de 3 à 6 mois dans un pays européen.

Le programme s'adresse à tous les demandeurs d'emploi sans limite d'âge ni condition de diplôme. Vous êtes accompagné·e·s par votre conseiller·ère durant toute la période de mobilité. Si vous êtes bénéficiaire d'une indemnisation chômage, celle-ci est maintenue pendant votre stage. Vous pouvez bénéficier d'aides financières pour couvrir vos frais de déplacement et d'hébergement.

[www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr) rubrique Mobilité internationale



Consultez notre sélection de sites et d'organismes de référence en liste 1 du carnet d'adresses.

### ■ Eurodyssée, des stages pour demandeur·se·s d'emploi

Géré par l'assemblée des régions d'Europe, le programme d'échange Eurodyssée propose aux demandeurs d'emploi de 18 à 30 ans des stages de 3 à 7 mois en entreprise. Objectif: vous offrir une expérience professionnelle et vous donner la chance d'apprendre ou de vous perfectionner dans une langue étrangère.

Les jeunes bénéficient de cours de langue et d'une bourse ou d'un salaire en fonction de la manière dont est organisé le programme dans la région.

Les régions concernées sont situées dans les pays suivants: Belgique, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Espagne, France, Géorgie, Italie, Portugal, Roumanie, Serbie, Suisse, Chypre.

Pour en bénéficier, il faut être domicilié dans l'une des 2 régions adhérentes d'Eurodyssée: Bourgogne-Franche-Comté, Corse.

[www.eurodyssée.eu](http://www.eurodyssée.eu)

# Citoyenneté et volontariat

## Erasmus+ pour des échanges ou du volontariat

*Vous souhaitez vous engager dans un projet social, humanitaire ou culturel en Europe? Le dispositif Erasmus+ propose diverses possibilités.*

### ■ Échanges

Ces échanges concernent les 13-30 ans. Ils vous permettent de rencontrer des groupes de jeunes de différents pays pour évoquer vos cultures respectives autour d'un thème d'intérêt commun.

Pour y participer, vous pouvez déposer un projet en tant que « groupe de jeunes » ou association, ou participer au projet d'une structure associative.

<http://site.erasmusplus-jeunesse.fr> rubrique Échanges de jeunes

### EURODESK

Eurodesk est un service d'information sur les programmes de mobilité et de volontariat ouverts aux jeunes, soutenu par la Commission européenne dans le cadre du programme Jeunesse en Action. Il s'adresse directement aux jeunes.

<https://eurodesk.eu>

Pour consulter les coordonnées des centres près de chez vous, voir liste 2 du carnet d'adresses.

## ■ Corps européen de solidarité (CES)

Depuis octobre 2018, le corps européen de solidarité (CES) remplace le service volontaire européen (SVE). Ce nouveau programme de volontariat est à l'initiative et financé par l'Union Européenne. Le CES offre la possibilité de faire une mission de volontariat en France ou à l'étranger dans divers domaines (lutte contre les exclusions, citoyenneté, aide aux personnes en situation de handicap...).

Pour y participer, vous devez être âgé de 18 à 30 ans et vous inscrire sur le portail du corps européen de solidarité (pass) en passant par le portail européen de la jeunesse.

[https://europa.eu/youth/solidarity\\_fr](https://europa.eu/youth/solidarity_fr)

Vous pouvez vous inscrire à partir de 17 ans, mais vous devrez avoir 18 ans pour démarrer le projet. Une fois inscrit, vous pourrez postuler à des offres publiées sur le portail européen de la jeunesse par des organismes qui ont le label qualité CES.

Pour trouver des offres: [https://europa.eu/youth/volunteering/project\\_fr](https://europa.eu/youth/volunteering/project_fr)

Vous devez résider dans un pays membre de l'UE ou dans l'un des pays partenaires. Aucun diplôme ou niveau de langue spécifique ne sont exigés. C'est votre motivation qui prime avant tout!

Les frais de voyage, de logement, de restauration et d'assurance responsabilité civile, assistance rapatriement et frais médicaux sont pris en charge. Vous bénéficiez également d'un argent de poche qui varie selon le pays d'accueil. Le volontariat long terme a une durée de 2 à 12 mois, le volontariat court terme de 2 semaines à 2 mois.

Une fois votre candidature retenue, vous devez contacter une structure de soutien de votre région. Cette dernière joue un rôle important car elle vous accompagne avant votre départ (entretien individuel, signature accord d'activité, affiliation à l'assurance...), durant votre projet CES et à votre retour.

Pour trouver la liste des structures de soutien en France: [http://www.erasmusplus-jeunesse.fr/map\\_contacts.html](http://www.erasmusplus-jeunesse.fr/map_contacts.html).

[www.corpseuropeensolidarite.fr](http://www.corpseuropeensolidarite.fr)

## ■ Volontaires de l'aide de l'Union européenne

Dernier-né des dispositifs, ce projet devrait permettre à 4 000 citoyens de l'UE de s'engager dans l'aide humanitaire pour des missions de 1 à 18 mois, d'ici à 2020. Ce programme s'adresse à tout type de profil, du débutant (moins de 5 ans d'expérience) à l'expert (plus de 5 ans d'expérience). Tous les volontaires participent à une formation commune et leur aptitude à un éventuel déploiement est ensuite jugée.

Les volontaires de l'UE doivent avoir 18 ans et être citoyens ou résidents longue durée d'un État membre de l'UE. Le programme prend en charge les dépenses pendant la mission (les frais de transport, l'assurance et le logement). Les volontaires perçoivent également une indemnité mensuelle dont le montant varie selon le pays d'affectation ainsi qu'une indemnité de réinstallation pour couvrir les frais de retour. Pour tous ceux qui n'ont pas la possibilité de partir, le programme propose un volontariat en ligne.

[https://ec.europa.eu/echo/what/humanitarian-aid/eu-aid-volunteers\\_fr](https://ec.europa.eu/echo/what/humanitarian-aid/eu-aid-volunteers_fr)

# Carnet d'adresses

<b>Liste 1</b>	
<b>Pour en savoir plus</b>	p. 7
<b>Liste 2</b>	
<b>Points Information Europe des CRIJ</b>	p. 7

## LISTE 1

### Pour en savoir plus

<http://ec.europa.eu/france>

Édité par : Commission européenne  
Sur le site : dans l'onglet services : répertoire des services d'information européens (Europe Direct, Team Europe, centre de documentation européenne), liens vers d'autres relais d'information, publications téléchargeables ; dans l'onglet jeunesse : liens utiles et informations sur la mobilité.

[http://europa.eu/youreurope/citizens/index\\_fr.htm](http://europa.eu/youreurope/citizens/index_fr.htm)

Édité par : Commission européenne  
Sur le site : informations pratiques pour les citoyens européens et leurs familles qui se déplacent dans l'Union. Répartition de ces renseignements en deux rubriques : « Séjourner », qui traite de travail, santé, protection des consommateurs ; et « Faire des affaires » qui aborde les sujets relatifs à l'entreprise (gestion, fiscalité, RH).

<http://europa.eu/youth>

Édité par : Commission européenne  
Sur le site : informations par pays sur les possibilités de vivre, étudier, voyager et travailler en Europe. Dossiers et articles sur l'éducation, l'emploi, le volontariat, les droits et les services, la santé, la culture. Fil d'actualité et formulaire pour poser une question. Accès direct à la page dédiée au Corps européen de solidarité (CES).

<http://europass.cedefop.europa.eu/fr>

Édité par : Agence Erasmus+ France / Éducation Formation  
Sur le site : présentation d'Europass-Mobilité, document européen normé permettant de valoriser les compétences professionnelles ou académiques acquises au sein de pays de l'Union, outil pour éditer un curriculum vitae et une lettre de motivation aux normes européennes, liens utiles, FAQ.

<http://info.erasmusplus.fr>

Édité par : Agence française du programme européen jeunesse en action (Afeja)  
Sur le site : présentation complète du programme Erasmus+, rappel du profil des candidats et des pays éligibles, explications et conseils pour postuler, panorama des programmes en liens avec Erasmus+, liens utiles vers des ressources web et des organismes de référence.

[www.agence-erasmus.fr](http://www.agence-erasmus.fr)

Édité par : Agence Erasmus+ France / Éducation Formation  
Sur le site : présentation des programmes Erasmus+ (enseignement supérieur, enseignement scolaire, formation professionnelle), Europass (passeport européen de compétences), guides pratiques, newsletter, actualités.

[www.eurodesk.eu](http://www.eurodesk.eu)

Édité par : Eurodesk  
Sur le site : informations, majoritairement en anglais, sur les possibilités de mobilité des jeunes en Europe. Description des bourses et des prix attribués pour des projets estudiantins, culturels, professionnels ou solidaires. Moteur de recherche permettant de trouver des stages et des missions de volontariat, dont du volontariat en ligne.

[www.euroguidance-france.org](http://www.euroguidance-france.org)

Édité par : Euroguidance  
Sur le site : fiches pays (études, formations professionnelles, stages, travail), financer sa mobilité (aides selon les régions), cursus intégrés franco-étrangers, formations dispensées en anglais en Europe, palmarès et classements, ressources en anglais pour les études en France.

[www.relais-culture-europe.eu](http://www.relais-culture-europe.eu)

Édité par : Relais Culture Europe  
Sur le site : présentation de Relais Culture Europe en charge d'informer, de promouvoir et d'accompagner sur les programmes européens en liens avec la culture, référencement et présentation des différents programmes, base de données de projets, agenda.



## LISTE 2

### Points Information Europe des CRIJ

**Informations pratiques sur la mobilité en Europe, les programmes européens, les études, l'emploi, le volontariat et les échanges. Information du public sur place ou par courriel, réalisation d'ateliers, publications.**

Le Centre Information Documentation Jeunesse (CIDJ) à Paris propose également un service d'information sur l'Europe soutenu par la Commission européenne dans le cadre du programme Jeunesse Eurodesk. Il assure la coordination nationale du réseau Eurodesk qui comprend 132 points. Horaires CIDJ : accès sans RDV du mardi au vendredi de 13h à 18h et le samedi de 13h à 17h.

### Auvergne-Rhône-Alpes

**Dép. : 01 - 07 - 26 - 38 - 42 - 69 - 73 - 74**

**CRIJ Auvergne-Rhône-Alpes**

Bureau information jeunesse - BIJ  
66 cours Charlemagne  
69002 Lyon  
Tél : 04 72 77 00 66  
[www.info-jeunes.fr](http://www.info-jeunes.fr)  
<http://lyon.info-jeunes.fr>  
<http://jeunes01.info-jeunes.fr>  
<http://ardeche-drome.info-jeunes.fr>  
Email : [crijlyon@crijrhonealpes.fr](mailto:crijlyon@crijrhonealpes.fr)  
Lundi et mercredi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 18h, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 18h et sur les réseaux sociaux.  
Uniquement sur RDV le mardi, jeudi et vendredi matin.

### Bourgogne-Franche-Comté

**Dép. : 21 - 58 - 71 - 89**

**CRIJ Bourgogne-Franche-Comté - Site de Dijon**

Boîte LL1  
Maison des associations - 2 rue des Corroyeurs  
21000 Dijon  
Tél : 03 80 44 18 29  
[www.jeunes-bfc.fr](http://www.jeunes-bfc.fr)  
Email : [contactdijon@jeunes-bfc.fr](mailto:contactdijon@jeunes-bfc.fr)  
Lundi de 13h30 à 18h - mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 10h à 12h et de 13h30 à 18h (fermeture à 17h30 le mercredi)

**Dép. : 25 - 39 - 70 - 90**

**CRIJ Bourgogne-Franche-Comté - Site de Besançon**

Siège social : 27 rue de la République  
25000 Besançon  
Tél : 03 81 21 16 16  
[www.jeunes-bfc.fr](http://www.jeunes-bfc.fr)  
Email : [contactbesancon@jeunes-bfc.fr](mailto:contactbesancon@jeunes-bfc.fr)  
Lundi de 13h30 à 18h, du mardi au vendredi de 10h à 12h et de 13h30 à 18h, le samedi de 13h30 à 18h (sauf entre le 14 juillet et le 15 août)

### Bretagne

**Dép. : 22 - 29 - 35 - 56**

**CRIJ Bretagne**

8 rue du 7<sup>e</sup> d'Artillerie  
35000 Rennes  
Tél : 02 99 31 17 77  
[www.crij-bretagne.com](http://www.crij-bretagne.com)  
[www.ij-bretagne.com](http://www.ij-bretagne.com)  
Email : [contact@crij-bretagne.com](mailto:contact@crij-bretagne.com)

### Centre-Val de Loire

**Dép. : 18 - 28 - 36 - 37 - 41 - 45**

**CRIJ Centre-Val de Loire**

3 rue de la Cholérie  
45000 Orléans  
Tél : 02 38 78 91 78  
[www.crijinfo.fr](http://www.crijinfo.fr)  
[www.facebook.com/crijcentre](https://www.facebook.com/crijcentre)  
[www.twitter.com/crijcentre](https://www.twitter.com/crijcentre)  
Email : [crij@ijcentre.fr](mailto:crij@ijcentre.fr)  
Du lundi au vendredi de 13h à 18h

### Corse

**Dép. : 20**

**CRIJ Corse**

Service Information Jeunesse de la Collectivité de Corse - Antenne de Bastia  
9 rue César-Campinchi  
20294 Bastia Cedex  
Tél : 04 95 32 12 13  
[www.crij.corsica](http://www.crij.corsica)  
Email : [contact@crij-corse.fr](mailto:contact@crij-corse.fr)  
Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h sauf le vendredi à 17h

## Grand Est

**Dép. : 08 - 10 - 51 - 52**

### **CRIJ Grand Est**

41 rue de Talleyrand  
51100 Reims  
Tél : 03 26 79 84 79  
http://jeunes-ca.fr  
Email : ijca@crij-ca.fr  
Du lundi au vendredi de 13h à 18h

## Guadeloupe

**Dép. : 971**

### **CRIJ Guadeloupe**

Immeuble des Fonctionnaires - Rond-Point Miquel  
2 boulevard Légitimus  
97110 Pointe-à-Pitre  
Tél : 05 90 90 13 10  
www.crij-guadeloupe.org  
Email : info@crij-guadeloupe.org  
Du lundi au jeudi de 8h30 à 16h et le vendredi de 8h30 à 12h30

## Guyane

**Dép. : 973**

### **CRIJ de Guyane**

4 rue du Docteur-Roland-Barrat  
BP 1138  
97345 Cayenne Cedex  
Tél : 05 94 29 64 50  
Email : cij@wanadoo.fr  
Lundi, mardi et jeudi de 8h à 13h et de 15h à 17h30, mercredi et vendredi de 8h à 14h

## Hauts-de-France

**Dép. : 02 - 59 - 60 - 62 - 80**

### **CRIJ Hauts-de-France**

2 rue Édouard-Delesalle  
59000 Lille  
Tél : 03 20 12 87 30  
www.crij-hdf.fr  
Email : lille@crij-hdf.fr  
Sur RDV

### **CRIJ Hauts-de-France**

33 mail Albert-I<sup>er</sup>  
80000 Amiens  
Tél : 03 22 50 02 70  
www.crij-hdf.fr  
Email : amiens@crij-hdf.fr  
Sur RDV

## Île-de-France

### **Nationale**

#### **CIDJ**

101 quai Branly  
75740 Paris Cedex 15  
Tél : 01 44 49 29 32 (permanence téléphonique des conseillers du lundi au vendredi de 10h à 12h)  
www.cidj.com  
Email : cidj@cidj.com

Du mardi au vendredi de 13h à 18h et le samedi de 13h à 17h, sans RDV toute l'année.  
Un entretien complémentaire sur RDV peut être proposé par les conseillers après une première visite.

**Dép. : 77**

### **CIJ de Seine-et-Marne**

6 B quai de la Courtille  
77000 Melun  
Tél : 01 64 39 60 70  
www.cij77.asso.fr  
Email : contact@cij77.asso.fr  
Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h

**Dép. : 78**

### **CIJ des Yvelines**

3 parvis des Sources  
78180 Montigny-le-Bretonneux  
Tél : 01 34 98 37 05  
www.yij78.org  
Email : information@yij78.org  
Lundi de 14h à 19h, mardi, mercredi et jeudi de 14h à 18h, vendredi de 14h à 17h.  
Accueil sur RDV le matin

**Dép. : 95**

### **CIJ du Val-d'Oise**

1 place des Arts  
95000 Cergy-Pontoise  
Tél : 01 34 41 67 67  
http://cij.valdoise.fr  
Email : cij@cij95.asso.fr  
Lundi au vendredi de 12h à 18h (le matin sur RDV)

## Normandie

**14 - 50 - 61**

### **Europe Direct Normandie Caen**

Centre Régional Information Jeunesse - Normandie Caen  
16 rue Neuve-Saint-Jean  
14000 Caen  
Tél : 02 31 27 80 30  
www.infoeurope.fr  
Email : europe@infojeunesse.fr  
Accueil : Situé dans les locaux du Centre Régional Information Jeunesse - Normandie Caen, Europe Direct est un relais officiel d'information sur l'Union Européenne.  
lundi au vendredi 13h à 17h, sur RDV en dehors de ces horaires

**Dép. : 14 - 27 - 50 - 61 - 76**

### **CRIJ de Normandie - Site de Caen**

16 rue Neuve-Saint-Jean  
14000 Caen  
Tél : 02 31 27 80 80  
www.europedirectcaen.fr  
www.crijnormandie.fr  
Email : caen@crijnormandie.fr  
Du mardi au vendredi de 13h à 18h

### **CRIJ Normandie - Site de Rouen**

84 rue Beauvoisine  
76000 Rouen  
Tél : 02 32 10 49 49  
www.crijnormandie.fr  
www.lumieresdescites.com  
Email : contact@crijnormandierouen.fr  
Du mardi au vendredi de 13h à 18h

## Nouvelle-Aquitaine

**Dép. : 16 - 17 - 79 - 86**

### **CRIJ Nouvelle-Aquitaine - Site de Poitiers**

45 place du Général-de-Gaulle  
86000 Poitiers  
Tél : 05 49 60 68 68  
www.pourlesjeunes.com  
Email : poitiers@crijna.fr  
Du lundi au vendredi de 13h à 18h

**Dép. : 19 - 23 - 87**

### **CRIJ Nouvelle-Aquitaine - Site de Limoges**

Carré Jourdan  
13 cours Jourdan  
87000 Limoges  
Tél : 05 55 10 08 00  
www.crijlimousin.org  
Email : limoges@crijna.fr  
Du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30

**Dép. : 24 - 33 - 40 - 47 - 64**

### **CRIJ Nouvelle-Aquitaine - Site de Bordeaux**

125 cours Alsace-et-Lorraine  
33000 Bordeaux  
Tél : 05 56 56 00 56  
www.info-jeune.net  
Email : bordeaux@cija.net  
Du lundi au mercredi de 9h30 à 18h, jeudi de 9h30 à 19h, vendredi de 9h30 à 17h

## Nouvelle-Calédonie

**Dép. : 988**

### **CIJ Nouvelle-Calédonie**

33 rue Jean-Jaurès  
98800 Nouméa  
Tél : (687) 28 22 66  
http://information-jeunesse.nc  
Email : cijnc.fs@gmail.com  
Du lundi au jeudi de 7h30 à 16h30, vendredi de 7h30 à 15h30

## Occitanie

**Dép. : 09 - 12 - 31 - 32 - 46 - 65 - 81 - 82**

### **CRIJ Occitanie**

17 rue de Metz  
31000 Toulouse  
Tél : 05 61 21 20 20  
www.crij.org  
Email : contact@crij.org

Du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 18h

**Dép. : 11 - 30 - 34 - 48 - 66**

### **CRIJ Occitanie - Site de Montpellier**

3 avenue Charles-Flahault  
34094 Montpellier Cedex 5  
Tél : 04 67 04 36 66  
www.crij-montpellier.com  
www.logement.infojeune.fr  
www.herault.infojeune.fr  
www.gard.infojeune.fr  
http://eole-occitanie.org  
Email : info@crij-montpellier.com  
Lundi de 10h à 13h et de 14h à 17h, mardi de 14h à 17h et du mercredi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h

## Pays de la Loire

**Dép. : 44 - 49 - 53 - 72 - 85**

### **CRIJ des Pays de la Loire**

37 rue Saint-Léonard  
44000 Nantes  
Tél : 02 51 72 94 50  
www.infos-jeunes.fr  
Email : crij@infos-jeunes.fr  
Mardi, mercredi, vendredi 14h-17h  
Permanences téléphoniques : mardi, mercredi et vendredi 14h-17h

## Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Dép. : 04 - 05 - 06 - 13 - 83 - 84**

### **CRIJ de Provence-Alpes-Côte d'Azur**

96 la Canebière  
13001 Marseille  
Tél : 04 91 24 33 50  
www.infojeunesse-paca.fr  
Email : bonjour@crijpac.fr  
Du lundi au vendredi de 13h à 18h - le mercredi de 10h à 18h

## Réunion (La)

**Dép. : 974**

### **CRIJ de La Réunion**

28 rue Jean-Chatel  
97400 Saint-Denis  
Tél : 02 62 20 98 20  
www.crij-reunion.com  
Email : accueil@crij-reunion.com  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30